

Compte rendu CAPD du Mardi 4 juin 2013

1- Mouvement principal intra-départemental

Voir sur notre site : 23.snuipp.fr

2- Candidatures sur postes à responsabilités particulières :

Le SNUipp-FSU23 rappelle qu'il est contre le principe des postes à responsabilités particulières et considère que l'ensemble de ces postes pourrait être intégré au mouvement principal : c'est pour cela qu'il s'abstiendra.

Poste coordinateur formation continue : Régine JUNCKER (V1), Alain FAVIERE (V1), Sandrine GARIOUD (V1)

Régine JUNCKER (V1) : 111,772

Alain FAVIERE (V1) : 102,986

Sandrine GARIOUD (V1) : 39

Régine JUNCKER est retenue en liste principale, Alain FAVIERE en liste complémentaire.

Poste enseignant spécialisé CLIS le Grand Bourg : Nicolas GUIMONT

Christophe RUBY demande le barème de Nicolas GUIMONT. La DASEN indique qu'il n'y a pas eu d'entretien spécifique pour ce poste.

Christophe RUBY fait remarquer que dès lors, c'est bien la démonstration qu'il n'était pas nécessaire de maintenir des postes à profil : pour l'un le barème ne peut pas être appliqué faute de note d'entretien, pour l'autre, le barème général aurait conduit à nommer la même personne. Le précédent DASEN s'était engagé à réduire le nombre de postes à profil, la nouvelle DASEN a décidé d'en ajouter !!! *pour rien...*

Vote : Pour : 5 (Administration), Abstention : 5 (SNUipp-FSU)

Bilan mouvement :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Participants	188	217	211	200	186	175
Collègues ayant obtenu une affectation au premier mouvement	114	100	98	105	79	86
Pourcentage de satisfaits	60,64	46,08	46,45	52,50	42,47	49,14
Nombre de collègues restant sur leur poste (n'ont rien obtenu au mouvement et étaient à TD sur leur poste)	26	44	57	53	51	44
Nombre de collègues sans poste à l'issue du premier mouvement	48	73	56	42	56	45
Pourcentage de collègues mutés ayant obtenu leur premier vœu	47,37	50	51,02	60,96	45,57	45,35
Pourcentage de collègues mutés ayant obtenu l'un de leurs 10 premiers vœux	88,59	91	88,78	84,77	78,48	87,20
Pourcentage de collègues mutés ayant obtenu l'un de leurs 25 premiers vœux	96,49	100	100	96,3	98,74	100
Pourcentage de collègues mutés ayant obtenu un vœu situé au-delà de la 25ème place	3,51	0	0	3,81	1,26	0

3- Demandes de travail à temps partiel :

Les demandes de temps partiel en organisation annualisée sont suivies d'un (A).

Temps partiels de droit :

50% : Claire BOULESTEIX, Mélanie CANO, Nadine CHICAUD, Isabelle DOYON, Amélie DUPIC, Luc MARQUES (A), Valérie RACLIN,

70% : Delphine ROMANET (double demande)

75% : Alexandra CHIROL, Sophie FORESTIER (double demande), Céline JOMIER, Hélène JOSEPH, Nadège RIBO, Delphine ROMANET (double demande), Alexandra SCHNEIDER,

80% : AIME Aurélie, Aurélie BASQUIN, Coralie BAZOS, Théo BAZOS, Laure BEURGUET, Anne BOUTAUD, Mélody BRAMI AGABRIEL, Séverine BRUNET CHASSAGNE (A), Elodie CHASSAGNE, Claire DEBOUT, Charlène DELOYE, Emilie DEVILLETTE (A), Solenne DIONNET, Sophie FORESTIER (double demande), Aurore FOULATIER, Amandine FREY, Audrey GUERY, Céline GUICHARD LEGRAND, Séverine IMPINAT-VALOT, Delphine JEANNESSON, Sandrine LABROT, Emilie LAGRANGE, Marie LECLUSE, Lydie LYRAUD-MULLER, Aline MAGNIER, Alexandra MALETERRE (A), Angélique PASTY, Marianne ROUCHON, Karine RUBY, Marie SABOURIN, Audrey THERNAUX, Amélie TOMATIS, Aurore VACHON, Emilie VANCAMPEN, Camille VINTRIGNER, +1

La DASEN précise que pour 2 situations de personnels brigades, elle leur proposera d'être TRS sur le secteur de rattachement ou d'annualiser le temps partiel.

Vote : Pour : unanimité

Temps partiels sur autorisation :

50% : Nicolas ALAMARGUY (A), Brigitte BOREL DE LA RIVIERE, Gilles BOUILLET (A), Nicolas BUISSON, Germain DURAND (A), Isabelle FARGUET (A), Christine FAVIERE (double demande), Isabelle GUERIN, Catherine ISOLA, Philippe ISOLA, Gaëlle JOLICARD, Geneviève MONTAGNON (A), Sabine OLMOS, Brigitte PERICHON, Sabrina SAINSON, Anne Gaëlle YVINEC,

60% : Christine FAVIERE (double demande)

75% : Céline ALBERT CHAMBON, Noëla BERTHOLET LEGROS, Bénédicte DUQUEROIX, Cédric GOURJAULT, Marylène LANA, Véronique LEBEAU ROYER, Hélène LEFORT, Valérie MAFAITY, Isabelle NEYRAT, Fabienne SAVIGNON, Elodie SEQUEIRA, Marion VERGUET,

80% : Marie Claude BIGOURET (A), Emilie DESROCHE, Fanny LAURICISQUE (A)

Lucile GUILLEMIN indique que le SNUipp-FSU demande l'application sans restriction des droits des personnels.

La DASEN a dans un premier temps souhaité surseoir pour l'étude des demandes de temps partiel sur autorisation. Elle souhaite connaître les raisons qui amènent les collègues à solliciter ce temps partiel pour pouvoir apporter la solution la mieux adaptée à la situation des personnels.

Après discussion, elle accepte d'accorder l'ensemble des autorisations tout en maintenant sa demande d'explicitations des « convenances personnelles ». **Toutes les demandes seront donc accordées.**

Demandes de réintégration à temps plein (pour information) :

Fanny BARANOWSKI, Caroline BEAUJON, Delphine BESSE, Julia BONNEAU, Orian CANO, Laurent CASSIER, Claudine COQUET, Cyrielle CROUTEIX, Catherine DE MOLLERAT DU JEU, Magali ESPRIMONT, Aurélie LE BRAS, Carole MAZOUA, Séverine ROCHER

4- Demandes d'EXEAT-INEAT :

Pour rappel, les exeat accordés lors de la CAPD du 7 mai :

12 demandes d'EXEAT ont été accordées pour la Haute-Vienne:

Haute-Vienne : Delphine ROMANET (771), Virginie ANDRIEUX NOUHAUD (761), Emilie DESROCHES (743), Chrystèle LAPRADE (730), Marlène JOLIVET (714), Delphine JEANNESSON (708), Fanny PALLIER (685), Adeline TARDIEU (660), Prune SCHNEIDER (655), Aurélie TRIGOULET (643), Fabien CONCHON (611), Elise RULLIER (579),

2 demandes d'EXEAT ont été accordées pour la Corrèze :

Séverine IMPINAT VALOT (383), Gwenaël DEROY (226),

7 demandes sont accordées pour le Puy-de-Dôme : Claudine COQUET (788), Amélie DUPIC (743), Aurélie AIME (735), Véronique MONNET (685), Dominique MARINIER (643), Virginie LONCHAMBON (610), Marie Céline SERMENT (543)

Le DASEN accorde 11 EXEAT pour rapprochements de conjoints hors académie et départements limitrophes :

ARIEGE : Sonia VANDENEYNDÉ (528), **BAS-RHIN/VOSGES/MEURTHE ET MOSELLE :** Magali François GERARD (361), **CHARENTE :** Camille VINTRIGNIER (440), **COTE D'ARMOR/FINISTERE/LOIRE ATLANTIQUE/MAINE ET LOIRE/MAYENNE/MORBIHAN/ILLE ET VILAINE :** Carine JACOB (253), **HAUTE LOIRE :** Marie Céline SERMENT (543), **HERAULT et GARD :** Véronique CELIK (503), Nadège RIBO, **INDRE :** Julien RIVET (383), **VIENNE :** Aurore VACHON (484)

Fabrice COUEGNAS demande que, a minima :

- tous ceux qui ont un barème supérieur à 300 points puissent partir en Haute-Vienne (5 personnels de plus) : tous les personnels avec rapprochement de conjoints et enfants à charge ayant demandé leur exeat pour la Haute Vienne l'obtiendraient ainsi...
- les exeat soient accordés aux 2 personnels demandant le Puy De Dôme et qui ne l'ont pas encore obtenu
- soient examinées les demandes pour convenance personnelle en fonction du nombre de renouvellement du vœu.

Le Secrétaire Général indique que le Recteur refuse toute nouvelle évolution sur le dossier tant que les départements n'ont pas plus d'information sur les entrées et les sorties effectives de chaque département de l'académie.

Vote : Pour : unanimité

5- Modalités du mouvement complémentaire

Un groupe de travail préalable à la CAPD s'est tenu à 14h sur le sujet.

Proposition du SNUipp-FSU 23 :

Nous avons expliqué que, comme en attestent les nombreuses demandes des personnels que nous avons collectées, le maintien de cette phase avec saisie de vœux sur les postes restés vacants à l'issue de la phase principale du mouvement est essentiel. Chaque personnel a alors la possibilité d'exprimer des vœux précis, évitant ainsi toute approximation : c'est la garantie d'affecter le maximum de collègues sur des postes qu'ils ont sollicités. C'est d'ailleurs la procédure retenue en Corrèze et en Haute-Vienne

Nous avons également proposé que ce mouvement complémentaire ait lieu le plus tard possible, afin que le maximum d'exeat/ineat aient été préalablement entérinés, libérant ainsi un plus grand nombre de postes (exemple : publication des postes 1er juillet, saisie des vœux jusqu'au 3 juillet, CAPD le 4 juillet) tout en permettant à nos collègues de prendre contact avec leur école d'exercice avant la sortie.

Nous avons indiqué que nous étions prêts à apporter notre aide pour effectuer la composition des postes TRS, composition qui donne lieu à une CAPD en Haute Vienne.

Après débat, la DASEN revient sur sa décision de supprimer le recueil de vœux poste. **Il y aura donc bien à remplir une fiche de poste (sans obligation de tous les mettre) et conjointement une fiche de vœux géographiques (à tous ranger par ordre de préférence) et de types de postes.** L'attribution des postes se fera au barème et en fonction de la fiche de vœux-poste. Puis, les personnels restant sans poste seront affectés sur les postes non pourvus en fonction de la fiche des vœux géographiques et types de postes. La mobilisation des personnels a donc une nouvelle fois payé pour sauver le second mouvement.

Sandrine GORGEON demande des précisions sur le calendrier des prochaines opérations de mouvement.
Les mises en situation seront proposées à partir du jeudi 06 juin.

Postes réservés pour les futurs S1 :

Les 18 stagiaires seront nommés sur des postes classes réservés. Le SNUipp-FSU 23 demandait qu'ils soient plutôt sur des postes de BM pour développer la formation continue et pour expérimenter plusieurs classes.

Postes réservés pour les futurs T1 :

Les 13 T1 qui n'ont pas obtenu de postes au 1^{er} mouvement seront placés sur les postes TRS réservés qu'ils choisiront au barème lors d'une réunion à l'inspection.

Postes contractuels admissibles :

Le cas des 3 équivalents temps pleins dégagés par les 9 contractuels admissibles (chacun peut avoir un 1/3 temps en classe) n'a pas été tranché par la DASEN. Le SNUipp-FSU 23 a proposé que ce supplément de postes soit un plus pour le département, en permettant par exemple de décharger les directeurs. La DASEN étudie cela.

6- Questions diverses

Les diverses questions posées par le SNUipp-FSU 23 n'ont pas obtenu de réponses la DASEN et les IEN s'étant absentes à ce moment-là. Certaines seront traitées au prochain CTSD qui se tiendra jeudi 06 juin.

Questions relevant du 1^{er} degré :

1- RYTHMES SCOLAIRES :

Organisation du service des TRS

Organisation du service des brigades mobiles et impact sur le volume d'ISSR

Organisation du service des RASED

Organisation du service des EMF

Organisation de l'enseignement de la piscine

Organisation des activités culturelles et sportives

Animations pédagogiques

Fiches des horaires des circuits de transports des écoles de Creuse

2- FRAIS DE DEPLACEMENT DES PERSONNELS ITINERANTS

Nous souhaitons connaître l'évolution des volumes de frais de déplacement des personnels itinérants

3- FORMATION

Bilan prévu/réalisé de l'offre de formation continue pour l'année 2013/2014

Liste des stagiaires retenus à candidature individuelle et public connu déjà promis

Condition d'attribution des stages (notamment le stage maternelle) + barème 2013/2014

Modalités de formation initiale des PES à la rentrée 2014

4- DECHARGE DE DIRECTION

Bilan des décharges de direction des écoles à 1 et 3 classes

Questions relevant du 1^{er} et 2nd degré :

1- RYTHMES SCOLAIRES :

Organisation de l'enseignement de la piscine

Organisation des activités culturelles et sportives

2- CARTE SCOLAIRE :

Ajustements de carte scolaire dans le 1er degré (CMPP, SESSAD, RASED, EMALA) et le 2nd degré
Répartition des classes ULIS sur le département

Questions relevant du 2nd degré :

1- RYTHMES SCOLAIRES :

Impact de la réforme des rythmes scolaires sur les horaires de classe et de transport pour les élèves du second degré

2- CARTE SCOLAIRE :

La perte d'une classe de seconde se justifie-t-elle sur le département en regard des effectifs de 3^{ème} ?

Pour le SNUipp-FSU23, les délégués du personnel : Fabrice COUEGNAS, Sandrine GORGEON, Christophe RUBY , Audrey BLE,
Alain FAVIERE, Lucile GUILLEMIN, Julien COLOMBEAU, Luc MARQUES



SNU*ipp* - **FSU** The logo for FSU (Fédération Française des Syndicats) is located at the end of the text. It consists of a large, stylized letter 'U' in blue, with a yellow square to its left and a red square to its right, each containing a white dot.